

Déroulement de la rencontre en mairie de Bourges, le 16 décembre 2019.

Nombre de personnes : 35. SIVY (3), élus de la ville de Bourges (2), riverains (propriétaires, locataires, représentants de riverains) (>30)

Synthèse des principales remarques et interrogations suite à la présentation des scénarios, c'est remarques font l'objet de réponses partielles ou complètes du SIVY lors des échanges, les réponses étayées seront apportées par le bureau d'étude dans le développement des scénarios :

- **Pourquoi tous les riverains ne sont pas associés ?**
SIVY : la cartographie cadastrale des adresses à qui un courrier a été envoyé (70 adresses) est affichée. Il y est entouré en jaune un zone qui pourrait être associée par la suite, comprenant notamment les riverains du Moulon et du Pré-d'eau. La difficulté est de préserver un noyau de riverains limité pour permettre une co-construction efficace, autrement, le nombre de riverain à convier peu devenir considérable.
- **Discussion sur l'enjeu de la DIG ?**
SIVY et élus : permettre des fonds publics sur des parcelles privées en y soulevant un besoin d'ordre d'intérêt général.
- **Question liée aux travaux d'Avord pour lesquels le SIVY a été mis en cause par des riverains pour des inondations.**
SIVY : le syndicat est soumis aux mêmes règles que n'importe quel riverain pour obtenir l'autorisation de mettre en œuvre un projet. À ce titre, une analyse d'impact avait été réalisée avant les travaux, puis une explication complémentaire a été demandée par l'administration auprès du SIVY après la plainte d'un riverain qui n'a pas donné suite. Les élus signalent le caractère hors sujet de la question.
- **Il est indiqué de nombreuses difficultés de différents ordres à l'époque ou une grande partie du site était la propriété d'une famille**
- **Il est indiqué que l'eau sur-versait sur le barrage depuis des décennies**
SIVY : ceci est révélateur d'un problème de gestion (ou d'une non gestion) puisque la crête de l'ouvrage devait être associée à la côte maximale pour l'usage du moulin, indiquée dans le règlement d'eau. L'eau n'aurait certainement dû sur-verser qu'en période de surcharge hydraulique. La non gestion de la vanne mobile en rive droite du seuil en est également une preuve.
- **Un élu indique la nécessité pour les propriétaires d'entretenir correctement leurs ouvrages puisque les contraintes pour leur reconstruction sont très importantes voir ingérable pour un propriétaire.**
- **Un riverain précise que l'accroissement de la détérioration de l'ouvrage et la non alimentation de la petite Yèvre sont lié au fait que la petite Yèvre n'est pas entretenue / curée dans le prolongement de l'ancien seuil.**
SIVY : la contre-pente observable par les écoulements de la petite Yèvre à partir de l'ancien seuil est effectivement problématique, l'abaissement progressive du planché du lit réduira encore progressivement l'alimentation de la petite Yèvre par cet axe.
- **Un riverain du Moulon confirme l'augmentation de la ligne d'eau du Moulon depuis l'incident et ses craintes de voir s'accroître le risque inondation autour de cet axe.**
SIVY : la question sera posée au bureau d'étude. Réponse du bureau d'étude : les retours d'expériences ne semblent pas montrer une gestion particulière liée à la sédimentation des bassins puisqu'une fraction des sédiments doit se remobiliser lorsque les puissances deviennent importantes. La gestion est mineure (en année), les sédiments sont remobiliser en aval, pas de procédure particulière.

- **Le riverain propriétaire d'une majeure partie de la berge rive droite du projet de pré-barrage indique son approbation pour le projet, également qu'il observe effectivement une majoration de la submersion des parcelles au pré-d'eau.**
- **Ce type d'aménagement demande-t-il beaucoup d'entretien**
SIVY : les micro-seuil sont submergés et la plupart des flottants doivent pouvoir continuer leur cheminement ; c'est surtout le premier micro-seuil, déterminant pour la répartition des débits pour lequel il faudrait porter une attention, qui doit revenir au propriétaire/gestionnaire.
- **Le projet ne concerne finalement que les quelques propriétaires chez qui les aménagements sont réalisés ? Comment les propriétaires formalisent-ils leurs accords ?**
SIVY : la formalisation de l'accord est réalisée par conventionnement (accord signé) des propriétaires du fond, la DIG permet également de jouir d'une voie d'accès sur parcelles privées. Aussi, tous les propriétaires sont concernés même si l'aménagement n'est pas chez eux, puisqu'ils bénéficieront de la nouvelle répartition des eaux. Également, l'aménagement hydraulique serait accompagné de travaux connexes (reprises de berges notamment) qui devront également faire l'objet d'un accord des propriétaires.
- **Quid des élections et changements d'orientations des élus**
M. MESEGUER précise qu'élection ne signifie pas l'interruption des projets en cours, que les décisions des élus, notamment celles délibérées perdurent avec les élections. M. JOLIVET précise qu'un projet qui fait consensus auprès des riverains et d'élus actuels ont peu de raisons d'être remaniés ensuite s'ils répondent au besoin.
- **Qu'est-ce que les riverains doivent faire pour espérer voir la mise en œuvre de ce projet ?**
SIVY : que le projet soit déjà Co-construit et fasse l'objet d'un certain consensus auprès des riverains apportera une ligne précise du besoin locale auprès des élus, de l'administration et des financeurs. Une stratégie sera à mettre en place, elle dépendra de critères écologiques, budgétaires et sociaux notamment.
- **Quels seront les niveaux attendus et la répartition ? Et la petite Yèvre ?**
SIVY : il faut attendre le développement des analyses du bureau d'étude pour avoir des données plus précises. Aussi, la répartition ne sera pas celle d'avant la rupture de l'ouvrage puisque l'axe continuité restera celui du seuil. Pour la petite Yèvre les premières analyses montrent que même avec le nouvel aménagement, son alimentation restera peu assurée. Mais la multiplication des ouvrages de répartition risquent d'alimenter encore des problématiques de gestion et provoque davantage d'incertitudes au niveau des modélisations.
- **Quelles espèces sont concernées ? Nous observons déjà beaucoup de poissons avant**
SIVY : un biotope s'est effectivement installé dans le bief ; plusieurs espèces sont ciblées sur le secteur par rapport à leurs besoins migratoires, la plus notable est l'anguille.
- **De nombreuses anguilles étaient pêchées auparavant, nous y mettons même des filets pour les garder jusqu'à la vente.**
Un élu demande qui est favorable au développement d'un projet comme celui-ci ? Une majorité des riverains présents se prononcent favorablement.
- **Monsieur MESEGUER conclut la rencontre en demandant ce que le SIVY attend des riverains à partir de cette réunion et qu'elles sont les suites ?**
SIVY : la présentation et un bilan des échanges seront téléchargeables avec les rapports d'étude sur le site internet (www.vallee-yevre.com > Base documentaire > étude Yèvre-Médian) dans les prochains jours, M. JOLIVET invite à partir de là les riverains à la lecture des documents, à en discuter entre eux, à émettre leurs remarques et interrogations pour permettre de faire évoluer le projet en conséquence au cours de l'hiver. Il sera ensuite fait un premier rendu au comité de pilotage dans les semaines à venir.